



Procès-Verbal du

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion : Vendredi 06 mars 2026 à 18h30 en présentiel

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Chakib AOUIDAT – Christophe BIDAL – Christophe CAILLIET – Thierry CORROYER – Marie FALQUERHO – Marilyn GRANDVOINET – Laurent MOINET – Christophe NOGUES – Bernard PAUTONNIER – Christian RENIER – Daniel ROLET – Emmanuel SAILLARD – Jérôme THIBERT – Didier VINCENT – Nicolas VUILLEMIN – Christian WALGENWITZ – Thierry WANIART – Haithem ZAIED

Excusés : Clément BRUOT (*donne pouvoir à Christophe BIDAL*) – Régis CHAMPET (*donne pouvoir à Thierry WANIART*) – Antoine DE PANDIS – Jean-François GONDELLIER (*donne pouvoir à Thierry CORROYER*) – Joëlle PARISOT (*donne pouvoir à Daniel FONTENIAUD*) – Philippe PRUDHON (*donne pouvoir à Daniel ROLET*) – Françoise VALLET (*donne pouvoir à Christophe CAILLIET*) – Laurent KLIMCZAK

Absents : Fabien BAUMANN – Mohamed EL OUAZZANI – Mohamed MBITEL

Assistent à la séance : Vincent GAY – Sébastien IMBERT – Aurélien PIROLLEY – Sylvain POIRIER – Alain SCARAMAZZA – Clara SIDOBRE

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

- **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 février 2026, publié le 05 février 2026.**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2.1 – POINT LICENCES

Daniel FONTENIAUD présente les statistiques au niveau des licences de date à date entre le 06 mars 2025 et le 06 mars 2026. (**Annexe 1**).

La baisse du nombre de licence se confirme, à – 3,3%. Cette baisse concerne surtout les catégories écoles de foot garçons et filles.

2.2 – POINT RH

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration de l'arrêt de travail d'Arthur COLEY, Juriste.

Un courrier d'information sera adressé aux Districts et aux clubs.

2.3 – CALENDRIER INSTITUTIONNEL

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration des principales dates de réunions institutionnelles à venir :

Rappel Saison 2025/26 :

Réunions institutionnelles

- 13.04.26 => Conseil d'Administration visioconférence à 18h30
- 04.05.26 => Conseil d'Administration visioconférence à 18h30
- 29.05.26 => Conseil d'Administration présentiel à 18h30

- 22.06.26 => Assemblée Générale Ligue visioconférence à 18h30
- 29.06.26 => Conseil d'Administration visioconférence à 18h30

L'Assemblée Fédérale d'été aura lieu les 5 et 6 juin à Ajaccio.

Saison 2026/27

Réunions institutionnelles

- 21.07.26 => Conseil d'Administration visioconférence à 12h00
- 28.08.26 => Conseil d'Administration présentiel à 18h30
- 24.09.26 => Conseil d'Administration présentiel à 18h30
- 17.10.26 => Assemblée Générale Ligue à Dijon à 10h00
- 02.11.26 => Conseil d'Administration visioconférence à 18h30
- 04.12.26 => Conseil d'Administration présentiel à 18h30

Daniel FONTENIAUD fait un rappel sur la charte d'engagement et de déontologie des élus signée en début de mandature et son protocole.

2.4 – RETOUR SUR LES FINALES FUTSAL ASSOCIE DU 08 & 15 FEVRIER

Nicolas VUILLEMIN revient sur les finales du Futsal Associé qui se sont déroulées le 08 & le 15 février sur les sites de Dijon (Gymnases des Bourroches, d'Épirey et Jean Marion) et de Besançon (Palais des Sports) et se félicite de leur réussite.

2.5 – INFORMATION DEMISSION REPRESENTANT DES CLUBS NATIONAUX

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de Michel SORNAY en tant que Représentant élu des Clubs Nationaux

2.6 – LICENCES DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration du courrier relatif de Monsieur Philippe DIALLO au sujet des licences des mineurs non accompagnés, reçu ce jeudi 05 mars. Ce courrier mentionne notamment l'autorisation du traitement et de la saisie de ce type de licence. Cela va soulager de nombreux clubs et de nombreux jeunes qui pourront enfin pratiquer le football. **(Annexe 2)**

3 – PÔLE EMPLOI ET FORMATION

3.1 – JURY IR2F

Daniel FONTENIAUD propose au Conseil d'Administration la composition du Jury IR2F 2026/27 suivante :

1/- Monsieur Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ de Football (*titulaire*),

ou Monsieur **Clément BRUOT**, Responsable Pôle Emploi et Formation, Président de l'IR2F (*suppléant*),

2/- Monsieur Sébastien IMBERT, Président du Jury et Directeur Technique Régional de la Ligue BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ de Football, représentant de la DTN,

ou Monsieur **Gaëtan HENRIOT**, CTD PPF et Formation (*suppléant*),

3/- Monsieur Cédric BEJUY, Responsable Pédagogique de l'IR2F (*titulaire*)

ou Monsieur **Ludovic CORNEBOIS**, CTD PPF et Formation (*suppléant*),

4/- Monsieur Nicolas MERMET-MARECHAL, Conseiller Technique Régional (*titulaire*),

ou **Sébastien LEMERCIER**, CTD PPF et Formation (*suppléant*),

5/- Monsieur David LINARES, Directeur du pôle espoir en tant que Personne Qualifiée (*titulaire*),
ou **Régis PAROT**, Directeur Adjoint de FORMAPI (*suppléant*),

6/- Monsieur Hugues BOUCHER, membre du GEF, au titre de représentant des salariés (*titulaire*)
ou **Monsieur Pierre-Alain PICARD**, membre de l'UNECATEF (*suppléant*),

7/- Monsieur Pascal GAUTHIER, membre de l'U2C2F, représentant des employeurs (*titulaire*)
ou **Monsieur Didier ANSELME**, Président de l'AE2F (*suppléant*).

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la composition du Jury.

4 – STRATÉGIE RÉGIONALE PROJET CLUB

Clara SIDOBRE et Sébastien IMBERT présentent la stratégie régionale projet club. (**Annexe 3**)

5 – FINANCES

5.1 – POINT BUDGÉTAIRE

Thierry WANIART fait un point sur la situation arrêtée au 31/12/2025 ainsi que la projection au 30/06/2026.

5.2 – POINT TRÉSORERIE

Thierry WANIART présente la situation de trésorerie au 31/01/2026. Celle-ci est conforme aux prévisions et est satisfaisante.

5.3 – SUBVENTIONS UNAF - AEF

Thierry WANIART informe les membres du Conseil d'Administration des demandes de subventions de l'UNAF et de l'AEF pour la saison 2025-2026.

En fonction des budgets de ces 2 associations, il propose d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'UNAF et 1 300 à l'AEF.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces 2 subventions.

6 – PÔLE DEVELOPPEMENT

6.1 – MATCHS INTERNATIONAUX

Christophe BIDAL rappelle aux membres du Conseil d'Administration que trois rencontres internationales sont programmées sur le territoire :

- France – Pologne : samedi 7 mars à 21h10 au Stade Gaston Gérard à DIJON pour le compte des éliminatoires de la Coupe du monde 2027 féminine
- France – Pays-Bas : samedi 18 avril à 21h10 au Stade de l'Abbé Deschamps à Auxerre, pour le compte des éliminatoires de la Coupe du monde 2027 féminine
- France – Islande : lundi 30 mars à 19h00 au Stade de l'Abbé Deschamps à Auxerre, pour le compte des éliminatoires de l'Euro U21 2027

Une 4^{ème} rencontre concernant l'équipe de France Espoirs est prévue en juin à une date non déterminée au Stade Gaston Gérard à Dijon.

6.2 – SOIRÉES DES BÉNÉVOLES

Christophe BIDAL informe les membres du Conseil d'Administration que l'organisation de la Soirée des Bénévoles initialement prévue à Auxerre le samedi 7 mars est reprogrammée au 18 avril prochain à l'occasion de la rencontre féminine France – Pays-Bas dans le cadre des éliminatoires à la Coupe du monde 2027. La prochaine Soirée des Bénévoles se tiendra donc à Dijon le vendredi 13 mars à l'occasion de la 25^{ème} journée de National entre le DFCD et Aubagne.

6.3 – PRÉSENTATION PROPOSITIONS TIRAGES DE COUPES

Christophe BIDAL présente les propositions concernant l'organisation des différents tirages de coupes pour la saison 2026/27. **(Annexe 4)**

Après échanges, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité ces nouvelles modalités.

7 – PÔLE ESPOIRS

7.1 – PÔLE ESPOIRS MIXTE

Thierry WANIART présente le projet fédéral de Pôle Espoirs Mixte et l'organisation à mettre en place dans notre Ligue pour l'accueillir éventuellement à compter de la saison 2026/27.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité, l'ouverture d'un Pôle Espoirs mixte dès la rentrée 2026, ainsi que l'hébergement des jeunes filles à l'Astragale.

8 – PÔLE SPORTIF ET TECHNIQUE

8.1 – PRÉSENTATION ET POINT PÔLE SPORTIF

Nicolas VUILLEMIN et Aurélien PIROLLEY présentent aux membres du Conseil d'Administration le Pôle Sportif et fait un point d'étape sur les différents objectifs fixés par la feuille de route. **(Annexe 5)**

8.2 – GROUPE DE TRAVAIL POUR LES CALENDRIERS GÉNÉRAUX

Nicolas VUILLEMIN informe les membres du Conseil d'Administration des avancées du groupe de travail sur les calendriers généraux. La prochaine réunion se tiendra le vendredi 10 avril 2026.

8.3 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL CLASSEMENTS JEUNES 26/27

Thierry CORROYER présente aux membres du Conseil d'Administration le calendrier prévisionnel classements jeunes 2026 / 2027. **(Annexe 6)**

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le calendrier prévisionnel.

8.4 – POINT SPORTIF

Thierry CORROYER fait un point de situation sur les championnats et coupes seniors et jeunes. **(Annexe 7)**. Il remercie les clubs qui ont proposé des solutions pour que les matches se déroulent.

8.5 – FESTIVAL U13 PITCH

Christophe NOGUES et Sébastien IMBERT présentent le projet concernant l'organisation de la Finale Régionale du Festival U13 Pitch, prévue le dimanche 3 mai à l'Astragale.

Ils synthétisent l'ensemble des points d'organisation du Festival.

8.6 – CHAMPIONNAT + REGLEMENT R1F FUTSAL

Thierry CORROYER présente le championnat R1F Futsal de la phase Printemps et le règlement pour les 10 équipes inscrites, ce qui permettra à ce championnat de donner accès au championnat national D1 Futsal Féminin 2026 – 2027. **(Annexe 8)**

Le Conseil d'Administration valide le règlement du championnat R1F Futsal à l'unanimité.

8.7 – CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF

Christophe NOGUES revient sur le Challenge de l'Esprit Sportif saison 2024/2025 en présentant les clubs lauréats ainsi que les montants redistribués au titre du dispositif.

Il présente ensuite le projet du **Challenge pour la saison 2025/2026**. Ce Challenge vise à valoriser l'engagement, l'éthique sportive et l'exemplarité des clubs du territoire, tout en consolidant une dynamique positive pour le football régional.

Il rappelle que le football est porteur de valeurs fondamentales — respect, fair-play, solidarité — parfois fragilisées par la recherche de performance. L'objectif demeure de « **placer l'éthique au cœur de la pratique afin de renforcer l'image du football auprès du public, des jeunes et des partenaires** ».

Les clubs récompensés sont mis en lumière lors d'événements officiels (*comme la Soirée des Étoiles*) et bénéficient d'une valorisation sur les supports de communication de la Ligue. Ce dispositif constitue à la fois un levier éducatif et un soutien concret aux clubs, qui peuvent être confrontés à des contraintes financières. Les primes allouées aux lauréats permettent de reconnaître l'investissement des éducateurs, dirigeants et bénévoles, et favorisent le réinvestissement au sein des structures (formation, équipements, projets éducatifs ou sociaux). Ce challenge participe ainsi à l'instauration d'un cercle vertueux associant exemplarité, reconnaissance institutionnelle et développement durable des clubs tout en incitant ces derniers à participer aux actions institutionnelles de la Ligue.

Il propose les évolutions possibles du nombre de clubs récompensés par ce challenge, pour redonner une meilleure lisibilité et un montant par club plus important.

Après échanges, le Conseil d'Administration valide la proposition de récompenser 3 équipes par groupe à la majorité.

9 – POLE ENGAGEMENT

9.1 – APPEL À PROJET QPV

Chakib AOUIDAT présente l'Appel à Projet concernant l'emploi, l'inclusion et l'insertion sociale dans les Quartiers Politiques de la Ville.

9.2 – ENGAGEMENT SOCIÉTAL AUTOUR DU MATCH FÉMININ FRANCE - POLOGNE

Chakib AOUIDAT présente les animations organisées par le Pôle Engagement autour du match France / Pologne du 07 mars 2026.

9.3 – TOURNOI AVEC L'UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE AUTOUR DE L'ENVIRONNEMENT

Chakib AOUIDAT revient sur le tournoi organisé à l'UFR STAPS de l'UBE, qui a vu la plantation de 100 arbres avec la Sté BONGLET et Forestiers du monde. Cette manifestation a été organisée en collaboration avec France Ecologie Football et l'UFR Staps à Dijon Il remercie l'ensemble des participants et les partenaires.

10 – JURIDIQUE

10.1 – DOSSIER F.C. AUTUN

Situation du club F.C AUTUNOIS (514205)

Le Conseil d'Administration,

Reprenant son procès-verbal du 09 janvier 2026,

En l'absence d'observations produites par le club du F.C AUTUNOIS

Vu l'article L122-1 du Code des Relations entre le public et l'administration

Vu l'article 3 des Statuts de la F.F.F,

Vu l'article 10 des Statuts de la Ligue B.F.C,

Vu les articles 42 et 43 des R.G de la F.F.F,

Considérant que la qualité de membre de la Fédération se perd par la radiation, dans le respect des droits de la défense, pour non-paiement des sommes exigibles notamment des cotisations et des amendes,

Considérant que le club du F.C AUTUN n'a pas réglé sa cotisation annuelle auprès de la Ligue B.F.C depuis la saison 2022/2023 comprise

Considérant que la dette du F.C AUTUN envers la Ligue B.F.C s'élève à 7026,19€ pénalités incluses
Considérant que le principe même de cette dette ne fait l'objet d'aucune contestation de la part du club du F.C AUTUN,
Considérant qu'en application de l'article 43 des Règlements Généraux de la F.F.F, un club ne s'acquittant pas de sa cotisation annuelle doit être radié,
Considérant que la dette du club du F.C AUTUN grève les finances de la Ligue B.F.C et indirectement celles des autres clubs affiliés,
Le Conseil d'Administration,
Par ces motifs,

PRONONCE LA RADIATION DU CLUB DU F.C AUTUN à l'unanimité

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.

10.2 – VIE DES CLUBS

CESSATION D'ACTIVITÉ

Situation du club URBAN GRAY 70 (564957) :

Pris connaissance de la demande de cessation d'activité du club URBAN GRAY 70 avec date d'effet au 12/02/2026,
Vu les dispositions de l'article 45 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
Vu l'avis favorable du District de Haute Saône en date du 12/02/2026,
Vu l'avis favorable du pôle ressources de la LBFCF,
La Commission,
PRONONCE la cessation d'activité du club URBAN GRAY 70,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

SORTIE STRUCTURE OMNISPORT

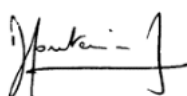
Situation du club A. TRAVAILLEURS TURCS DE PONTARLIER (546508) :

Pris connaissance de la demande du club A. TRAVAILLEURS TURCS DE PONTARLIER de sortir de la structure omnisport dont le club fait partie,
Pris connaissance des pièces transmises par les dirigeants de la nouvelle association TT PONTARLIER FOOTBALL CLUB à savoir :

- La décision de l'assemblée générale de l'association omnisports, autorisant l'autonomie de la section Football et s'engageant à ne pas recréer une section Football,
- La décision de l'assemblée générale constitutive de la nouvelle association, dont récépissé de déclaration en Préfecture,
- Les Statuts de la nouvelle association TT PONTARLIER FOOTBALL CLUB,

Vu l'avis favorable du District Doubs-Territoire de Belfort,
Vu les dispositions des articles 23, 36 et 39 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
La Commission,
TRANSFERE le numéro d'affiliation à la nouvelle association TT PONTARLIER FOOTBALL CLUB,
DIT que les équipes du nouveau club ainsi créé prendront les places hiérarchiques laissées par celles de la section football ainsi dissoute,
Copie au Conseil d'Administration de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football pour information.

Le Président



Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général



Thierry CORROYER